



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Procès-Verbal

Le 23 novembre 2015

Province de Québec
Municipalité de Saint-André-Avellin

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 23^e jour du mois de novembre 2015, à 16h00, dûment convoquée par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière adjointe, Madame Éliane Charlebois-Larocque, le 18 novembre 2015 conformément à l'article 152 du Code municipal et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Michel Forget,
Lucie Lalonde,

Germain Charron,
Michel Thérien

Lorraine Labrosse,

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Madame Éliane Charlebois-Larocque, Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'Ordre du jour;
3. Dossier – Directrice générale
4. Levée de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1511-455EX

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1511-456EX

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

Maire

Sec. Très.

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. **MANDAT DE NÉGOCIATIONS DE DÉPART DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

1511-457EX

ATTENDU l'absence en poste de la directrice générale;

ATTENDU QU' un procureur représentant la directrice générale a communiqué avec le procureur de la Municipalité aux fins de discuter de modalités possibles de départ définitif de la directrice générale;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de mandater les procureurs de la Municipalité aux fins de négocier une entente de départ de la directrice générale, sans admission et sous toutes réserves;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

ET QUE le Conseil municipal mandate le cabinet Deveau Avocats (Me Marc Tremblay) aux fins de négocier les conditions de départ de la directrice générale et que, à cette fin, toute proposition de départ de la directrice générale négociée entre les parties soit soumise au conseil pour approbation, le cas échéant;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 13000 412.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Éliane C. Larocque
Secrétaire-trésorière adjointe

4. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1511-458EX

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Thérien

QU' à 16h05, la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

THÉRÈSE WHISSELL
MAIRE

ÉLIANE C. LAROCQUE
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

_____ Maire
_____ Sec. Très.